

## *Le compte n'y est pas !*

*La mise en œuvre du corps unique s'accompagne de plusieurs difficultés dues au retard pris dans la publication des textes. Malgré les interventions réitérées du SNES-FSU, le blocage persiste et provoque une situation inacceptable dans certaines académies.*

### *Indemnités : Trous d'air ?*

Plusieurs décrets pourtant validés au comité technique ministériel du 22 mars 2017 sont toujours en attente de publication. Il s'agit du décret sur les indemnités de fonction, de tutorat, la revalorisation de l'indemnité pour charges administratives des DCIO, de l'actualisation du décret sur l'indemnité REP et REP+. Conséquence, certaines académies ont pris la décision de suspendre le versement de l'ISP et REP ! Les psychologues du 1<sup>er</sup> degré sont également touchés par cette mesure.

Le MEN s'était pourtant engagé à prévenir cette interruption, mais il n'en a apparemment rien fait. Plusieurs académies ont donc déjà reçu un message de la DPE (Bordeaux, Lille, Rouen, Paris ...) pour les informer du non versement de ces indemnités. Une régularisation est annoncée pour novembre mais les PsyEN n'attendront pas tranquillement que le MEN s'acquitte de ses engagements !

**LE SNES-FSU vous appelle à signer et faire signer la pétition jointe et à interpeller les services du rectorat.**

Rappel de la situation antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

Conseillers d'orientation-psychologues : 586,56 € annuels d'ISP. Depuis 2015, tous éligibles à l'indemnité REP/REP+ (+- 148 € mensuels).

**La FSU exige toujours un rééquilibrage par le haut du régime indemnitaire entre les deux spécialités, que le ministère a jusqu'ici refusé.**

Lien vers la pétition : <http://petitions.snes.edu/?petition=34>

### Sommaire :

*Indemnités*

*Stagiaires*

*DCIO et NBI*

*Contractuels*

*SPRO*

*Grève le 10 octobre*

*Pétition !*

### *Stagiaires PsyEN*



Depuis le début de l'été, la FSU a bataillé âprement pour faire valoir auprès des rectorats gérant les centres de formation, la possibilité pour les stagiaires de pouvoir réaliser leur période de mise en situation professionnelle, dans une académie limitrophe du centre de formation. Après moult rebondissements et interventions, les choses ont avancé et les demandes ont été étudiées dans tous les rectorats sauf ceux de Lille et de Nancy. Ces derniers ont néanmoins de nouveau reçu des recommandations de souplesse de la part du Ministère.

La FSU demande au MEN la mise en place d'un groupe de travail sur le suivi de la formation.

## DCIO : Le retour de la NBI

Suite aux interventions du SNES-FSU, les DCIO de certaines académies vont bénéficier sur leur traitement dès le mois d'octobre, du versement de la NBI jusque-là gelée. En application de l'arrêté du 6 décembre 1991, découlant du décret N° 91-1229, 120 directeurs de CIO auraient dû toucher 20 points de NBI depuis 1995. Les critères d'attribution étant restés très opaques, très peu de DCIO ont en fait été concernés par cette mesure. Suite à une jurisprudence, les rectorats devront verser ces sommes aux directeurs de CIO, mais seulement à compter du 1/01/2013 en vertu de la prescription quadriennale. Les collègues devraient être informés par leur rectorat comme l'ont été nos collègues de Bordeaux, d'Orléans-Tours et de Grenoble. Une NBI de 20 points doit être installée à partir de Juin 2017 pour tous les directeurs.

## Contractuel(le)s PsyEN : Echos des académies

Dans certaines académies, les recrutements des contractuel-le-s PsyEN tardent à se faire au motif que les DPE sont débordées en ce début d'année.

Par ailleurs, certains contrats font l'objet d'un avenant que l'on peut juger abusif, limitant à 2 ans leur renouvellement pour les titulaires d'un M1 alors que tous les rectorats n'ont pas encore prévu de disposition facilitant l'accès à la VAE. N'hésitez pas à faire remonter les dysfonctionnements auprès de votre section académique. Attention à la rédaction des contrats qui doivent stipuler l'exercice en tant que PsyEN-EDO afin d'ouvrir les droits aux concours internes et réservés.



## ARF : le retour... des vieilles recettes...

A l'appel des organisations syndicales CGT- FSU - Solidaires, une manifestation était organisée lors du congrès de l'ARF contre les ordonnances Macron (présence du 1er ministre et du ministre du travail).

La FSU a également dénoncé les projets de l'ARF concernant la régionalisation de la totalité de l'offre de formation dans les voies générales et technologiques. Le transfert des CIO « en vue de la meilleure organisation des flux vers les différentes filières » est à nouveau à l'ordre du jour. Décidément l'ARF ne désarme pas, et continue à vouloir faire des CIO son instrument pour transmettre les « bonnes informations » gages d'une « bonne orientation » et d'insertion, bien sûr... Nos collègues PsyEN ont participé à cette manifestation et réitéré leur refus de voir les CIO transférés à la région et fondus dans le SPRO...

## Le 10 octobre : Toute la fonction publique en grève !

Les fonctionnaires vont payer au prix fort les choix budgétaires du gouvernement : L'augmentation de la



CSG, le gel du point d'indice, la remise en cause du calendrier des mesures PPCR, qui appliquées en 2017, seront différées pour celles qui devaient s'appliquer en 2018. Ces mesures sont censées remettre de l'ordre dans les finances publiques mais dans le même temps on assiste à la suppression de l'imposition sur la partie la plus « volatile » de l'ISF qui va faire perdre au budget de l'état entre 5 et 6 milliards d'euros ! L'ensemble des syndicats de fonctionnaires (FSU, CGT,

CFDT, CFTC, CGC, FO, Solidaires, UNSA et autonomes appellent donc à la grève et à manifester pour faire reculer le gouvernement !



<https://www.facebook.com/psyenfsu/>

Collectif national PsyEN et DCIO  
du SNES-FSU

[cio@snes.edu](mailto:cio@snes.edu)  
[psy-en@snes.edu](mailto:psy-en@snes.edu)



[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

### L'État doit tenir ses engagements !

Le changement de corps des psychologues de l'Éducation Nationale a annulé les anciens textes définissant le régime indemnitaire des ex-CO-Psy et des ex-Psychologues des écoles.

A ce jour, malgré les interventions régulières du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, tous les textes concernant le régime indemnitaire des PsyEN sont bloqués dans les circuits de signatures (indemnité de fonction, de tutorat, indemnité pour charges administratives des DCIO (ICA) ainsi que l'actualisation du texte de 2015 sur les indemnités REP).

Le MEN s'était engagé à ne pas suspendre les versements des indemnités jusque-là perçues par les CO-Psy et les psychologues des écoles en septembre, en attendant une régularisation en octobre mais les signatures se font attendre et des anomalies apparaissent sur les rémunérations de septembre.

Nous soussignés réclamons **que le versement de toutes les indemnités dues aux PsyEN soit effectif sur le traitement du mois d'octobre avec rattrapage des sommes dues. Par ailleurs, nous continuons d'exiger l'alignement des indemnités de fonction des PsyEN- EDO sur celles des PsyEN- EDA.**

*Pétition à imprimer ou à télécharger sur le site du SNES-FSU :*

<http://www.snes.edu/Petition-Indemnitees-PsyEN-levons-les-blocages.html>

*A retourner par mail à [cio@snes.edu](mailto:cio@snes.edu)*

*Ou par voie postale au SNES 46 avenue d'Ivry Paris 75013 ou au SNUipp 128 boulevard Blanqui 75013 Paris*

Nom Prénom	CIO ou École et ville	Académie	Signature